

VILLE & AGRICULTURE

La place des espaces agricoles du Val-de-Marne dans le périmètre métropolitain du Grand Paris

Restitution de la rencontre
du Vendredi 3 février 2017

PHOTO : PERIGNY-SUR-YERRES - © CAUE 94



Conseil
d'architecture
d'urbanisme &
de l'environnement

VAL DE MARNE

TABLE RONDE N°1

Construire ou préserver, quelle gestion du foncier ?

Avec la participation de :

André Crocq, *vice-président de Rennes Métropole, chargé de la commission développement durable du territoire, vice-président délégué à l'AUDIAR et Maire de Mordelles.*

Sabine Patoux, *maire-adjointe déléguée à l'urbanisme, à l'habitat et à la politique de la ville du Plessis-Trévisé.*

Olivier Weiss, *chef de service adjoint Habitat et Rénovation urbaine, DRIHL 94*

Anne Gaillard, *paysagiste et urbaniste conseil au CAUE du Val-de-Marne*

Didier Lenoble et Jean-Charles Raehm, *maraîchers à Périgny-sur-Yerres*

PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES

Le développement des filières d'approvisionnement en circuit court, notamment issues de l'agriculture biologique, confirme un réel intérêt des consommateurs pour leur alimentation et pour un cadre de vie de qualité. Le Val-de-Marne concentre la majeure partie des terres agricoles et forestières les plus proches de Paris, en particulier sur le périmètre de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), qui est le territoire le moins peuplé du périmètre métropolitain.

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, les discussions sur l'arbitrage entre préserver et construire sont récurrentes. Or, on constate un changement de mentalité au niveau de la population qui souhaite voir perdurer le patrimoine agricole et limiter les constructions. Sanctuariser les terres, voire restituer des espaces sous-utilisés ou mal utilisés s'avère nécessaire aujourd'hui au regard du peu de terres agricoles qu'il reste dans le Val-de-Marne.

CONSTRUIRE EN DÉPASSANT UNE LOGIQUE QUI OPPOSERAIT L'AGRICULTURE À L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Alors que la région Île-de-France concentre 4% du PIB européen et 20% de la population nationale, répondre à la demande de logements est une réelle priorité. Or, l'objectif de construction de 70 000 logements par an fixé par l'État et la région Île-de-France semble interférer avec l'objectif de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers définis par les mêmes instances publiques. Les objectifs de la loi SRU et du SDRIF engendrent localement des situations contradictoires et des conflits d'usages.

D'où la nécessité d'envisager la construction de façon concertée, et la densification sur des territoires déjà équipés afin de permettre la préservation des terres agricoles.

Cette démarche de renouvellement urbain doit être une priorité entreprise à toutes les échelles. En milieu urbain dense, le recyclage des logements vacants doit être envisagé avant la création de nouvelles constructions. La réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est une démarche pertinente de réflexion permettant de repérer, à l'échelle du territoire, des quartiers pavillonnaires potentiellement mutables avec des degrés de densification variables selon les situations. Il s'agit avant tout d'éviter localement des opérations de développement urbain au coup par coup, et de concevoir de nouvelles formes urbaines, trouver de nouvelles mixités des fonctions afin de dégager un consensus.

LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DU FONCIER

L'État accompagne la préservation et la gestion du foncier. Plusieurs outils sont mis en place et se développent. Des commissions départementales (CDPENAF) jouent un rôle de conseil et de pédagogie auprès des élus et des bureaux d'études ; elles examinent les projets d'aménagement, consommateurs de terres.

En 1999, les zones d'agriculture protégée (ZAP) sont créées par la loi d'orientation agricole. En 2014, la loi

d'avenir sur l'agriculture a introduit la compensation agricole collective (décret opérationnel depuis décembre 2016). Cette compensation s'applique à certains projets d'aménagement impactant les terres agricoles. L'aménageur doit réaliser une étude évaluant les impacts du projet sur l'économie agricole du territoire. Cette étude prend en compte toute la filière, de l'amont à l'aval, et propose le cas échéant des mesures de compensation collective.

CONSTRUIRE OU PRÉSERVER : LES CLÉS DE LA RÉUSSITE DE CET ARBITRAGE

La clé de la réussite tient en une réflexion collective supra-communale et au portage foncier sur le long terme.

Le budget investi dans l'achat de foncier, certes conséquent au départ, s'équilibre sur le long terme. Il est nécessaire d'intégrer le projet agricole dans une

dynamique globale d'aménagement du territoire, d'anticiper et de planifier à grande échelle. Il s'agit également, grâce à des opérations de communication, d'informer et de sensibiliser la population à la nécessité de renouveler le tissu urbain et de préserver l'activité agricole sur le territoire.

L'exemple de Rennes Métropole : une stratégie foncière anticipée depuis longtemps

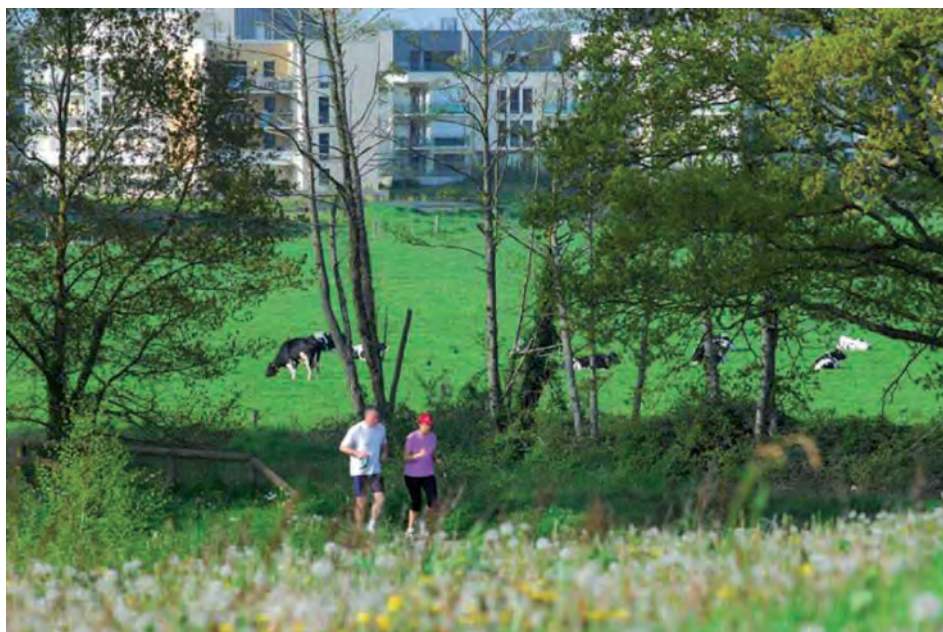
Autour de 1970, la ville de Rennes s'est fortement étendue, comme la plupart des grandes villes françaises, formant une conurbation sur un axe Nord Est / Sud Ouest. En 1977, alors que la ville est en plein développement démographique et économique, ce schéma de développement urbain est remis en cause avec l'arrivée d'Edmond Hervé à la mairie de Rennes, au profit d'un autre modèle : celui de la ville archipel. Ce dernier prévoit de mettre en place une ceinture verte entre la ville centre et la première couronne bâtie. Grâce à un dispositif de « champs urbains », l'agriculture est pérennisée autour du centre, ce qui permet à la profession agricole d'avoir une meilleure visibilité à long terme.

Au tournant des années 2000, une révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) permet de favoriser la création de polarités (bassins de vie) et d'imposer des prescriptions interdisant la construction dans les hameaux ainsi que l'implantation de nouveaux commerces hors des centres urbains.

En 2008, Rennes Métropole et le Pays de Rennes signent avec la chambre d'agriculture et la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), un Programme Local de l'Agriculture (PLA). Ce document d'engagement partenarial entre élus locaux et responsables agricoles a pour vocation de favoriser le dialogue entre tous les acteurs et de mieux prendre en compte l'agriculture à l'échelle du Pays de Rennes. Basé sur l'anticipation foncière, il s'attache à concilier urbanisme, paysage, environnement, développement économique et agriculture. Il promeut le développement des circuits courts, et la (re)conversion en agriculture biologique, et renforce les liens entre citoyens et agriculteurs.

Clé de réussite

L'achat et le portage du foncier sur le long terme sont les facteurs déterminants de la réussite de ce projet agricole. Aujourd'hui, les opérations de renouvellement urbain, rentables économiquement, permettent d'enclencher une nouvelle phase de portage foncier. Il est nécessaire d'anticiper et de planifier.



Photographies des champs urbains - SCOT du pays rennais
© AUDIAR

TABLE RONDE N°2

Développer et structurer l'agriculture comme filière économique durable du territoire métropolitain, une ambition partagée ?

Avec la participation de :

Daniel Breuiller, vice-président de la Métropole du Grand Paris, délégué à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager et à la politique de la nature

Jeannick Le Lagadec, conseillère départementale du Val-de-Marne, déléguée à la santé, l'enseignement supérieur, la recherche et l'agriculture péri-urbaine

Bertrand Mantérola, directeur adjoint aux affaires régionales - DRIAAP -IDF

Ludovic De Miribel, responsable du bureau aménagement de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de l'Île-de-France

Xavier Guiomar, enseignant-chercheur à AgroParisTech, spécialiste des territoires agri-urbains

UNE VOLONTÉ POLITIQUE DU DÉPARTEMENT

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne soutient l'agriculture professionnelle mais aussi associative, par le biais de subventions (via l'ADHOM - 70 000 €/an), par l'insertion professionnelle et par sa politique d'Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Ainsi, Val Bio, installé depuis 2015 sur l'espace départemental de la plaine des Bordes, est un des supports d'insertion professionnelle, employant 23 personnes dont 19 en insertion.

Le Département est actuellement engagé dans le développement de l'agriculture biologique et souhaite participer à la

structuration de la filière bio. Il est l'un des administrateurs de la SCIC Coop Bio Île-de-France, qui approvisionne les cantines des collèges en fruits et légumes bio. Il soutient l'installation, dans le Val-de-Marne, d'une unité de stockage et de transformation des produits, dont le choix de la localisation est en cours.

Plus généralement, il affiche une volonté politique à long terme de « faire entrer la campagne dans la ville » en développant l'agriculture urbaine. Il s'agit dès à présent d'identifier des terrains disponibles en tous points du territoire et de soutenir la mise en place de projets en émergence.

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE : UNE RÉPONSE AUX ENJEUX DE DENSITÉ

Un des mots clés de la problématique agricole dans le Val-de-Marne est la densité. Face à la densité urbaine, il faut opposer la densité agricole : l'agriculture biologique crée un emploi à l'hectare alors que la grande culture crée un emploi pour 100 hectares. L'agriculture biologique participe à une densité de services, d'emplois, d'offres avec plus de valeur ajoutée ; elle assure de multiples fonctions.

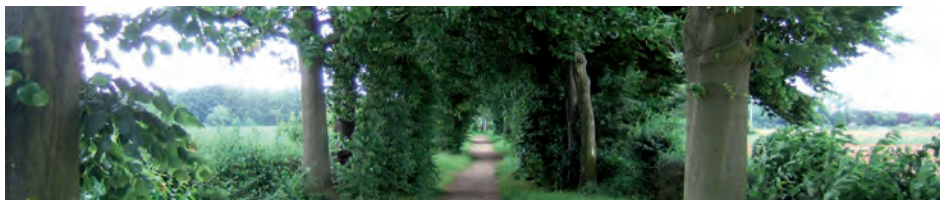
Si l'on communique auprès de la population sur tous les services que

l'agriculture rend à la société, il est beaucoup plus facile d'en justifier son maintien à 15 km de Paris. L'adaptation de l'agriculture au contexte urbain est nécessaire pour en assurer sa pérennité.

Lorsqu'un consommateur achète un produit bio local, il soutient et accompagne toute une dynamique de territoire. La vente directe et les circuits courts de proximité favorisent la coresponsabilité du consommateur et du producteur.

Périgny-sur-Yerres, un exemple de densité agricole

Face au développement urbain de l'agglomération parisienne, Michel Lucas, ancien maire de Périgny-sur-Yerres, a mis en place dans les années 70 une densité agricole grâce à un système de lotissement maraîcher. Le passage de la grande culture au maraîchage, après un remembrement parcellaire, a permis de multiplier les créations d'emplois et d'offrir aux citoyens des lieux de promenades avec la mise en place des sentiers agricoles du domaine de Saint-Leu. La pérennité des activités agricoles tient en outre à la mise en place de Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) et à la pugnacité des exploitants.



Sentiers agricoles du Plateau Briard

DES MODÈLES ÉCONOMIQUES POUR FAVORISER UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ DANS LE VAL-DE-MARNE ?

Les circuits courts ne sont pas nouveaux. En revanche, d'autres modèles économiques émergent. Les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), présentes en Île-de-France depuis 2001, ont permis de sortir d'une stricte économie de marché (logique de prix au kilo) grâce à la mise en place de contrats entre producteurs et consommateurs, avec un système de vente au panier.

Ce type de contrat cherche à faire disparaître les intermédiaires et à considérer les consommateurs comme

des acteurs solidaires, contributeurs d'un projet commun.

Cependant, les prix de vente pratiqués dans les AMAP sont souvent proches de ceux de la grande distribution, et ne permettent pas aux agriculteurs de se rémunérer au-delà d'un SMIC par mois. Ce modèle économique est en train d'évoluer vers un SMIC horaire, et une implication financière plus importante des consommateurs. Mais le bio devant être accessible à tous, des AMAP comme Val Bio travaillent à des paniers solidaires.

LE MARAÎCHAGE COMME SPÉCIFICITÉ AGRICOLE DANS LE VAL-DE-MARNE

Il existe une spécificité val-de-marnaise au travers du peu de terres qui restent cultivables sur ce territoire.

Les 1000 hectares du Val-de-Marne ne sont pas à considérer comme un échantillon de l'agriculture francilienne, mais comme le potentiel d'un futur projet agricole très spécifique, dont l'un des objectifs économiques pourrait être de renverser le rapport de proportion

entre grandes cultures et maraîchage.

Privilégier le maraîchage permettrait d'avoir une réelle marge de manœuvre pour mettre en place une agriculture multifonctionnelle (TVB, accueil du public, etc). La récupération de terrains en friche et de délaissés, accompagnée de réflexions autour de la qualité des sols, contribuerait également à donner plus d'ampleur au projet agricole.

LA PROFESSION AGRICOLE FACE À CETTE NOUVELLE VISION DE L'AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE « AU SERVICE DE »

Les agriculteurs sont avant tout des entrepreneurs qui cherchent la meilleure filière et le maintien d'une activité rentable, pouvant être transmise à la génération suivante. Leurs choix économiques et leur évolution professionnelle se font à l'aune des changements de génération ou de chocs

économiques, liés notamment aux chocs climatiques.

Leur production est aujourd'hui de plus en plus diversifiée, et l'on voit apparaître de nouveaux profils d'agriculteurs qui souhaitent répondre aux multiples fonctionnalités de l'agriculture de proximité.

LE RÔLE DES INTERCOMMUNALITÉS

En Europe et en France, l'agriculture est de plus en plus horizontale et davantage territorialisée. L'État et la Politique Agricole Commune (PAC) laissent aux acteurs locaux la gestion de l'agriculture de proximité, via des aides à l'installation, le marketing territorial des produits et la régulation foncière. L'intercommunalité, échelon administratif en plein essor,

se saisit de plus en plus en France des politiques agricoles et joue un rôle important dans la mise en place de cette agriculture de proximité.

Le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) sur lequel se situe la majeure partie des terres agricoles du Val-de-Marne est une échelle pertinente pour avancer sur ces questions.

Les territoires agri-urbains d'Île-de-France : une source d'inspiraton pour le Val-de-Marne

Les territoires agri-urbains d'Île-de-France ont mis l'agriculture de proximité au cœur de leurs projets de développement, avec une gouvernance participative : la constitution d'associations territoriales gouvernées par trois collèges (élus, agriculteurs, associations). Cette nouvelle forme de gouvernance a permis de faire émerger une dynamique et de passer d'un lancement d'idées à la mise en place d'une gestion commune et permanente du territoire. Le territoire GPSEA pourrait avoir toute sa place dans ce réseau des territoire agri-urbains d'Île-de-France.



Territoire agriurbain du Tiangle vert en Essonne
© CAUE 91

SOUTENIR L'AGRICULTURE DU VAL-DE-MARNE, UNE VOLONTÉ POLITIQUE PORTÉE PAR LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ?

La Métropole du Grand Paris (MGP) est davantage connue pour ses projets d'aménagement que pour ses démarches en faveur des espaces naturels ou pour son rapport à la terre.

Or, parmi les 130 communes de la métropole, 80 sont carencées en espaces verts, et les problèmes de pollution, d'inondations, d'effets d'îlot de chaleur sont récurrents. L'alimentation, l'environnement, la recherche de qualité de vie sont au cœur des préoccupations de la société métropolitaine. De nombreux concitoyens s'emparent de ces sujets, et l'on voit apparaître un sens de la responsabilité chez les consommateurs.

L'attractivité internationale de la métropole dépend de la qualité de vie que l'on y propose, et l'agriculture y joue un rôle considérable. Un nouvel équilibre entre nature, agriculture et bâti est à construire. Mais cet équilibre dépend avant tout du dépassement de la compétition foncière entre espaces

naturels et espaces à construire, ainsi que du soutien à l'agriculture professionnelle, aux start-up, aux agriculteurs urbains et aux acteurs associatifs.

La métropole est un acteur partenaire des territoires. Une politique d'agriculture métropolitaine reste à affirmer, notamment à travers l'élaboration du SCOT et des PLUi. Une coopération entre État, Région et Métropole s'avère en outre nécessaire, afin d'assurer une cohérence à toutes les échelles. La MGP travaille en particulier sur la création d'un fonds nature, dont une partie pourrait être dédiée aux projets agri-urbains. De nouveaux modèles économiques émergent sur la zone dense autour de projets qui cherchent à produire sainement dans la proximité. Il est important de composer avec toutes les formes d'agriculture, et l'on pourrait imaginer un archipel agricole dans la métropole, notamment autour de terrains actuellement en friche.

LE RÔLE DE L'ÉTAT

La structure des filières est un enjeu crucial. Les plateformes de transformation et les équipements d'abattage sont un maillon manquant dans la chaîne alimentaire francilienne,

qu'il est nécessaire de conforter.

En Île-de-France, la consommation des produits de proximité correspond à une réelle demande à satisfaire. Néanmoins, il est important de faire cohabiter toutes

les formes d'agriculture, du maraîchage à la grande culture céréalière. La DRIAAF-IDF accompagne les agriculteurs dans cette évolution. Ces derniers étant de moins en moins nombreux à s'installer

dans la région, il est important de trouver des solutions adaptées à toutes les échelles d'exploitations et toutes les formes d'agriculture, et de co-construire les politiques collectivement.

Anne GAILLARD

Paysagiste et Urbaniste

CAUE du Val-de-Marne

Avec la contribution de :

Séverine COUPAYE, Conseil Départemental du Val-de-Marne

Elvira MELIN, DRIAAF-IDF



Rencontre du 3 février 2017, « *La place des espaces agricoles du Val-de-Marne dans le périmètre métropolitain du Grand Paris* »

Rencontre-débat inscrite
dans le cadre des
« Rencontres de l'Agriculture du Val-de-Marne »

Rencontres
de l'agriculture